

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-228 Permission de voirie et interdiction de circuler " rue Cave des Consuls "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 14 novembre 2022, par laquelle Madame Sophie DOUMERC, demeurant 47 rue Cave des Consuls – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'installer un échafaudage en façade du bien situé « 47 rue Cave des Consuls », parcelle cadastrée B 1530, et d'interdire la circulation et le stationnement en journée, afin de permettre le déroulement des travaux de façade,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules ainsi que le stationnement et le dépassement seront interdits « rue Cave des Consuls », à partir du lundi 28 novembre 2022 à 09H00 jusqu'au vendredi 02 décembre 2022 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage « rue Cave des Consuls », à partir du lundi 28 novembre 2022 à 09H00 jusqu'au vendredi 02 décembre 2022 à 18H00.

Afin de ne pas gêner les riverains et les usagers de la « rue Cave des Consuls », l'échafaudage sera installé chaque matin à partir de 09H00 et démonté chaque fin de journée au plus tard à 18H00.

Article 3

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 22/11/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 22/11/2022

Puissalicon le 22/11/2022

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 034-213402241-20221122-ARRETE_2022_228-AR